

## Descriptif de module

**Domaine :** Santé**Filière :** Ergothérapie**Année :** 2024-2025

### 1. Intitulé du module : Options

**Code :** S.ER.SO.3661.F.24**Type de formation :** Bachelor**Niveau :**

- Module de base
- Module d'approfondissement
- Module avancé
- Module spécialisé

**Type :**

- Module principal
- Module lié au module principal
- Module facultatif ou complémentaire

**Caractéristique :**

Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

**Organisation temporelle :**

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps

### 2. Organisation

**Crédits ECTS :** X**Langue principale d'enseignement :**

- Français
- Autres (préciser la langue)

**Autres compétences linguistiques :**

- Anglais : lecture

**Exigences liées à la fréquentation de la formation :**

### 3. Prérequis

- Avoir validé le(s) module(s)
- Avoir suivi les modules : 1102 et 2413 pour U5.2 ; 1207 pour U5.3 ; 1209 pour U5.4
- Pas de prérequis
- Autre :

### 4. Compétences visées

**A. Rôle d'Expert·e :**

A1. Comprendre les fondements conceptuels et les théories internationalement reconnues de l'ergothérapie, de la science de l'occupation et des disciplines scientifiques de référence et appliquer efficacement ses compétences d'expert·e en facilitation des occupations afin de favoriser la participation de sa clientèle à la société.

A3. Déterminer et justifier les méthodes d'évaluation et d'intervention appropriées, spécifiques à la situation et scientifiquement fondées et les employer correctement.

A4. Analyser les occupations et les facteurs environnementaux et les adapter aux besoins des patient-es/client-es.

**B. Rôle de Communicateur-riche :**

B1. Communiquer de manière adéquate avec les patient-es/client-es sur la situation et les ressources disponibles et favoriser une compréhension mutuelle pour une prise de décision partagée.

**C. Rôle de Collaborateur-riche :**

C2. Apporter, en tant que membres d'une équipe professionnelle et interprofessionnelle, la perspective de l'ergothérapie en montrant de quelle manière la capacité d'agir et les occupations influencent la santé, le bien-être et la participation à la société.

**E. Rôle de Promoteur-riche de la santé :**

E2. S'engager pour une société inclusive et sans obstacles, et pour des conditions favorables à santé.

**F. Rôle d'Apprenant-e et de Formateur-riche :**

F1. Soutenir son propre processus d'apprentissage ainsi que celui de leurs collègues en créant des conditions d'apprentissage favorables.

F2. Transmettre ses savoirs spécifiques en ergothérapie aux patient-es/client-es, à leur équipe et aux autres personnes concernées.

**G. Rôle de Professionnel-le :**

G2. Respecter, dans l'exercice de sa profession, le code professionnel de l'Association Suisse des Ergothérapeutes (ASE) et le code déontologique de la Fédération mondiale des ergothérapeutes (WFOT).

G3. Mobiliser ses aptitudes et ses forces personnelles de façon adéquate pour promouvoir le développement de la profession d'ergothérapeute.

## 5. Objectifs généraux d'apprentissage

- Approfondir des thématiques et des pratiques de l'ergothérapie ainsi que développer des connaissances et des techniques dans des domaines spécifiques.
- Favoriser la maîtrise des raisonnements dans divers contextes.

Les buts spécifiques à chaque unité d'enseignement sont présentés dans les contenus.

## 6. Contenu et formes d'enseignement

|           |   |        |
|-----------|---|--------|
| Unité 1   | Activité libre (A. Deblock-Bellamy et C. Genet)   | 2 ECTS |
| Unité 2   | PAuSES: Proches Aidant-e-s: un Service des Etudiants en Santé (E. Offenstein) (Applicable pour la volée 2022-2025). | 2 ECTS |
| Unité 5.1 | Art et créativité : perspective psychosociale (V. Stucki)   | 4 ECTS |
| Unité 5.2 | Approfondissement des interventions auprès des enfants (S. Ray-Kaeser)  | 4 ECTS |
| Unité 5.3 | Approfondissement des interventions en affections de la main (V. Simonet)   | 4 ECTS |
| Unité 5.4 | Approfondissement des interventions en neuroréadaptation (A. Deblock-Bellamy)                                       | 4 ECTS |
| Unité 6.1 | Aménagement du domicile (A. Deblock-Bellamy)  | 2 ECTS |
| Unité 6.2 | Pratique en neuroréadaptation (A. Deblock-Bellamy)  | 2 ECTS |
| Unité 6.4 | Migration, Santé et Équité – Interpro avec HESAV (V. Stucki)  | 2 ECTS |
| Unité 6.5 | Initiation au Transfert intelligent SUVA et à l'accompagnement à la mobilité (M. Monin)                             | 2 ECTS |
| Unité 6.6 | Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation (S. Ray-Kaeser)  | 2 ECTS |
| Unité 6.7 | Approfondissement des interventions et des modèles psychosociaux (J. Desrosiers)                                    | 2 ECTS |

## **Modalités pédagogiques**

Au début du semestre précédent celui dans lequel se déroule le module, les étudiant-e-s reçoivent la liste des unités d'enseignement à option ainsi que leur présentation succincte. Les étudiant-e-s choisissent les unités qu'ils ou elles veulent suivre de manière à obtenir au minimum 8 ECTS dont au moins 6 ECTS dans les unités optionnelles proposées (unités 2, 5.1 à 5.4, 6.1 à 6.7), hors de l'unité U1 "activités libres", et s'y inscrivent. De manière générale, une unité est annulée en dessous de 12 inscriptions si les étudiant-es inscrit-es à cette option peuvent être réparti-es dans d'autres unités. Le nombre maximum d'étudiant-es dépend de chaque unité et des possibilités de dédoublement d'une unité très demandée. Les étudiant-es inscrit-es sont tenu-es de suivre l'unité choisie. Le ou la responsable de module attribue les étudiant-es aux unités en tenant compte de leurs choix et des places disponibles.

Les étudiant-es peuvent ensuite, à un moment précisé par le ou la responsable de module, demander des changements qui peuvent être acceptés dans la mesure où cela n'affecte pas l'organisation des unités. Elles et ils sont ensuite tenu-es de suivre l'unité choisie et la présence aux cours est obligatoire. Tout changement doit faire l'objet d'un accord écrit (courriel) de la personne responsable de l'unité et de la ou du responsable de module. Il n'est pas possible de garantir une troisième option en semestre 6 (hors U1 « activité libre ») aux étudiant-es qui le désireraient. Leurs souhaits seront pris en compte en fonction des places disponibles.

Les inscriptions pour les activités libres sont gérées au cours de la formation.

Cours ex cathedra, recherche documentaire, atelier pratique, séminaire, visite et activités hors de l'école, travail autonome.

### **Unité 1 Activité libre**

Une activité libre vise à tirer profit d'une expérience ou à intégrer des connaissances, dans une perspective professionnelle. Cette activité porte sur une expérience personnelle effectuée par l'étudiant-e hors de son temps de formation mais utile à celle-ci. Seules les activités réalisées durant la formation de bachelor sont considérées.

Différentes formes sont possibles :

- Accompagner des personnes en situation de handicap.
- Mener des activités professionnelles d'assistance aux personnes dans le domaine de la santé.
- Participer à un congrès, suivre des cours à l'extérieur de l'école ou à l'école mais hors du programme (16 h pour 1 ECTS).
- Approfondir un thème ou concept développé dans les enseignements dispensés en réalisant un dossier thématique.
- Réaliser un projet ou une prestation proposée par un-e enseignant-e ou par un-e ou des étudiant-es (traduction, participation à un événement permettant la promotion de l'ergothérapie, participation à une activité de recherche.
- Présenter une conférence, un poster dans un congrès.

### **Unité 1 Modalités pédagogiques spécifiques**

Chaque activité libre est encadrée par une personne de référence qui a proposé l'activité ou avec laquelle le ou la ou les étudiant-es ont négocié la tâche. Le rendu de l'activité est également déterminé par la personne de référence, par exemple le volume et le type de contenu d'un dossier.

Lorsque les travaux sont autonomes, par exemple les activités professionnelles ou les camps dans le domaine socio-sanitaire, la ou le responsable de l'unité, assume la fonction de personne de référence. Dans ce cas, un dossier de 6 à 10 pages décrivant les activités réalisées et ce qui en a été retiré est produit.

Un descriptif des possibilités d'activités libres et les dossiers qui y correspondent figurent sur Cyberlearn.

En principe, une activité libre accompagnée du dossier vaut 2 ECTS. Une activité dépassant les 60 heures ne peut pas recevoir plus de 2 ECTS.

## **Unité 2 PAUSES: Proches Aidant·e·s: un Service des Etudiant·e·s en Santé**

- Se questionner sur le rôle de proche aidant·e, les besoins et défis qui s’y rattachent, ainsi que sur les conséquences occupationnelles vécues.
- Soutenir, décharger et faciliter le quotidien ainsi que la réalisation des occupations significatives d’un·e proche aidant·e au travers d’un accompagnement bénévole de 40 heures.
- Développer une pratique réflexive sur la posture d’aide à adopter dans une telle situation, en tant qu’étudiant·e-bénévole, ainsi qu’en tant que futur·e professionnel·le de la santé.

### **Unité 2 Modalités pédagogiques spécifiques 60 heures**

- Accompagnement bénévole auprès d’un·e proche aidant·e, que ce soit à son domicile ou en extérieur selon les besoins (40 heures).
- Participation à trois séances d’analyses de pratique sur des thématiques spécifiques en lien avec l’avancée dans l’accompagnement (échanges, réflexions, discussions de groupe) (9 heures).
- Travail autonome (réalisation d’un profil et plan de la situation, questionnaire en ligne post-accompagnements, 3 journaux de bord réflexifs) (11 heures).

### **Unité 5.1 Art et créativité : perspective psychosociale**

- Comprendre le débat actuel sur la place de ces activités en ergothérapie en santé mentale.
- Comprendre les potentiels thérapeutiques des activités créatives et développer des compétences en matière d’analyse et d’adaptation.
- Connaître différents types et modalités d’exposition d’oeuvres d’usagers et usagères.

### **Unité 5.1 Modalités pédagogiques spécifiques 64 heures**

Cours, lectures et réflexions critiques, recherche documentaire, expérimentation d’activités créatives à partir de vignettes cliniques, visite d’expositions.

### **Unité 5.2 Modalités pédagogiques spécifiques 60 heures**

Cours, tutorat, entretiens, visites et présentations auprès d’institutions partenaires.

### **Unité 5.3 Approfondissement des interventions en affections de la main**

- Approfondir des notions d’anatomie, ainsi que l’évaluation et le traitement de personnes présentant une affection de la main.
- Favoriser le raisonnement clinique en lien avec les affections de la main.
- Réaliser des orthèses complexes.

### **Unité 5.3 Modalités pédagogiques spécifiques 64 heures**

Cours ex cathedra, ateliers pratiques (modalités thérapeutiques, réalisation d’orthèses), revue de la littérature.

### **Unité 5.4 Approfondissement des interventions en neuroadaptation**

- Décrire les déficiences spécifiques des personnes présentant des affections neurologiques (lésion médullaire, accident vasculaire cérébral, traumatisme crânien cérébral) et leurs répercussions sur les activités et la participation.
- Connaître différentes types d’interventions en neuroadaptation.
- Connaître et appliquer des techniques spécifiques d’approches de neuroadaptation.

### **Unité 5.4 Modalités pédagogiques spécifiques 64 heures**

Cours ex cathedra, exercices pratiques, expérimentations et démonstrations sur site, séminaire de lecture.

### **Unité 6.1 Aménagement du domicile**

- Aborder la problématique de l'adaptation du logement des personnes en situation de handicap.
- Se familiariser avec le langage et les outils de l'architecture tout en gardant à l'esprit les buts et les finalités de l'intervention en ergothérapie.
- Expérimenter la conception d'un projet d'aménagement de logement.

#### **Unité 6.1 Modalités pédagogiques spécifiques** 32 heures

Cours ex cathedra, exercices pratiques (lecture et réalisation de plans) sur base d'une situation réelle, découverte d'un atelier de fournisseur de MA.

### **Unité 6.2 Pratiques en neuroadaptation**

- Décrire les déficiences spécifiques des personnes présentant des affections neurologiques (lésion médullaire, AVC, TCC) et leurs répercussions sur les activités et la participation.
- Distinguer différentes approches de neuroadaptation.
- Connaître et appliquer des techniques spécifiques d'approches de neuroadaptation.

#### **Unité 6.2 Modalités pédagogiques spécifiques** 28 heures

Cours ex cathedra, exercices pratiques, expérimentations et démonstrations sur site.

### **Unité 6.4 Migration, Santé et Equité – Interpro avec HESAV**

- Interroger ses propres représentations et préjugés en lien avec l'altérité et les soins aux personnes migrantes.
- Prendre conscience des enjeux liés aux inégalités en santé et identifier les facteurs influençant l'accès à des soins de qualité pour toutes et tous.
- Connaître les rôles et les compétences des acteurs du réseau médico-social et associatif en lien avec l'accompagnement des personnes migrantes en Suisse romande.
- Acquérir des outils pratiques pour accompagner des personnes et des familles issues de la migration dans le domaine de la santé.

#### **Unité 6.4 Modalités pédagogiques spécifiques** 32 heures

Cours ex cathedra, simulation avec l'association « Organisation Suisse d'Aide aux Réfugié-es », visites de terrain, discussions interprofessionnelles.

### **Unité 6.5 Initiation au Transfert intelligent SUVA et à l'accompagnement à la mobilité**

- Expérimenter le lien entre la qualité de ses propres mouvements et le développement de santé de toutes les personnes concernées lors des transferts et toute activité.
- Développer des idées pour les situations professionnelles afin de soutenir l'autonomie des patients et trouver un soulagement physique pour soi-même.
- Connaître les principes du « transfert Intelligent » SUVA et faire les liens avec d'autres approches comme le PDSB.
- Utiliser efficacement de petits moyens auxiliaires.
- Acquérir des outils pédagogiques pour la transmission de recommandations pour un soutien aux équipes et aux proches.

#### **Unité 6.5 Modalités pédagogiques spécifiques** 32 heures

Apports théoriques, échanges, expérimentations.

### **Unité 6.6 Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation**

- Découvrir et utiliser les technologies d'impression 3D et de découpe laser au service de la pratique de l'ergothérapie.
- Appliquer la méthode du Design Thinking.

- Apprendre à utiliser un outil de modélisation informatique.
- Identifier les domaines d'application dans une perspective d'accessibilité et de design universel.

#### **Unité 6.6 Modalités pédagogiques spécifiques** 32 heures

Cours théoriques d'introduction au Design Thinking, découverte du FabLab de Neuchâtel et utilisation de celui-ci, travail pratique de conception en groupe, travail de réalisation d'adaptations d'objets ou de jeux en fonction d'une situation concrète.

#### **Unité 6.7 Approfondissement des interventions et des modèles psychosociaux**

- Approfondir la connaissance et la mise en œuvre des modèles utilisés en ergothérapie auprès de populations concernées par une problématique de santé psychique.
- Approfondir l'intégration des modèles dans une démarche clinique, pour des clients principalement atteints dans leurs fonctions cognitives, affectives et psychosociales.

### **7. Modalités d'évaluation et de validation**

#### **Buts de l'évaluation**

Vérifier l'acquisition des connaissances, des savoirs techniques et des savoirs méthodologiques enseignés.

#### **Formes générales**

Modalités d'évaluation variables selon les unités : présentation orale, dossiers, production d'objet, etc. Évaluation pendant le cours selon l'indication de l'enseignant·e ou en semaine 6 (unités du semestre 5) ou semaine 27 (unités semestre 6) au plus tard pour les documents à rendre. Si au moins 8 ECTS sont acquis le module est crédité au terme du semestre 6.

Les unités d'enseignement sont notées au 1/10 de point. La note du module est une moyenne pondérée des notes des différentes unités d'enseignements complétées par l'étudiant·e, laquelle est arrondie au 1/10 de point si elle est inférieure à 4 et au 1/2 point si elle est supérieure à 4.

Lorsque les places disponibles sont suffisantes dans les unités d'enseignement proposées par l'école ou lorsque l'étudiant·e effectue durant sa formation une ou plusieurs activités libres, plus de 8 ECTS peuvent être acquis dans ce module.

Toutes les unités (hormis l'unité 2, voir plus bas) sont à présence obligatoire. Dès quatre périodes d'absence pour les unités de 2 crédits et dès 8 périodes d'absence pour les unités de 4 crédits, quel que soit le motif de l'absence et y compris lorsqu'elle est justifiée, au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO, un travail complémentaire défini par la ou le responsable d'unité doit être fourni. Plus de 25% d'absence sur le temps total d'une unité dans laquelle l'étudiant·e est inscrit·e entraîne la non validation de l'unité, quel que soit le motif de l'absence et y compris lorsqu'elle est justifiée. L'unité 2 affiche des règles spécifiques qui sont exposées plus bas. Toute évaluation non rendue entraîne un 1 à l'unité d'enseignement. Lorsqu'un dossier est déposé par voie électronique, l'étudiant·e doit se préoccuper d'avoir reçu une confirmation de réception de la personne responsable de l'unité.

La non participation de l'étudiant·e à la partie d'évaluation pendant le cours entraîne également un 1 à l'unité d'enseignement.

#### **Unité 1 Activité libre**

##### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier la réalisation effective de l'activité libre.
- Vérifier les apports de l'activité entreprise.

##### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Dossier réalisé individuellement ou par deux étudiant·e·s maximum (sauf cas particulier à négocier avec le ou la responsable d'unité), de 6-10 pages à rendre au référent ou à la référente de l'activité

libre. Le dossier fait état de l'expérience réalisée en la décrivant et montre ce qui a été retiré en relation à la profession. Lorsque le dossier relate une expérience de travail ou la participation à une activité externe à l'école, il est accompagné d'une attestation.

- Dossier thématique : 15-20 pages avec références documentaires.
- Autre type de rendu. Lorsque l'activité comprend des documents, l'évaluation est réalisée sur ceux-ci : poster, texte d'une conférence, document de développement d'un projet.

Les travaux encadrés par une personne-référente sont aussi évalués par celle-ci.

Les travaux autonomes des étudiant·e·s sont évalués par le ou la responsable de l'unité.

Le formulaire d'évaluation et les explications sont disponibles sur Cyberlearn.

## **Unité 2 PAuSES: Proches Aidant-e-s: un Service des Etudiants en Santé**

### *Objectifs de l'évaluation*

- Evaluer la capacité à adopter une pratique réflexive sur l'expérience pratique menée (accompagnement d'un·e proche aidant·e), ainsi que sur les rôles, les besoins, les défis et les conséquences occupationnelles des proches aidant·es.

### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Trois journaux réflexifs réalisés en amont des analyses de pratique, chacun valant pour 1/3 de la note de l'unité. Plan et profil de la situation (suite à la première rencontre avec la personne proche aidant·e) non notés mais obligatoires. Un document rendu hors délai se verra attribuer la note de 1 (journaux) ou pénalisera la note de l'unité (1 point sur 6 pour les plan et profil).
- PAuSES implique le jumelage entre un·e étudiant·e et un·e proche aidant·e et cette étape demande une importante organisation logistique. Dès lors, suite à l'inscription, l'étudiant·e est tenu·e de suivre l'unité. En cas d'abandon, un courrier justificatif doit être transmis aux responsables du programme PAuSES et à la responsable de module et les crédits ne sont pas accordés. Tout abandon non justifié par des pièces entraîne une perte de priorité sur le choix des options en semestre 6.
- La présence aux trois analyses de pratiques est obligatoire et suit les mêmes règles que les autres unités en cas d'absence justifiée au sens de l'article 28 alinéa 3 du règlement sur la formation de base à la HES-SO. En cas d'absence non justifiée, l'étudiant devra se présenter à une autre analyse de pratique (avec une autre volée).
- Dans le cas où 25% des heures d'accompagnement ne seraient pas réalisées, soit moins de 30 heures, les crédits ne sont pas accordés. Si cette situation est hors de contrôle de l'étudiant·e (fin des accompagnements par la personne proche aidante, par exemple), l'unité sera dans la mesure du possible validée soit avec une autre situation proposée à l'étudiant·e, soit par un travail complémentaire, suite à l'étude au cas par cas du travail effectué.

## **Unité 5.1 Art et créativité**

### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Les activités créatives sont évaluées par un argumentaire du choix, des analyses et adaptations d'activités en lien avec les vignettes cliniques, une courte réflexion sur le processus effectué par l'étudiant·e et une mise en lien avec des éléments tirés de la littérature (75%).
- Le cours exposition est évalué par la présentation d'une analyse critique d'une exposition visitée (25%).

## **Unité 5.2 Approfondissement des interventions auprès des enfants**

### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier la capacité à documenter des interventions auprès des enfants et à communiquer à leur sujet.

### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Présentation orale réalisée en groupe (50%).
- Dossier écrit réalisé en groupe (50%).

## **Unité 5.3 Approfondissement des interventions en affections de la main**

### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours.

### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Quizz en début de cours (5%), examen écrit (45%), dossier (50%).

## **Unité 5.4 Approfondissement des interventions en neuroréadaptation**

### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans des situations cliniques spécifiques (courtes vignettes).

### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Examen écrit individuel composé de questions à choix multiples et à court et long développements (50%).
- Présentation orale d'une vignette clinique en groupe (25%).
- Séminaire : présentation en groupe d'un article scientifique (25%).

## **Unité 6.1 Aménagement du domicile**

### *Objectifs de l'évaluation*

- Evaluer les compétences obtenues dans la réalisation d'un projet d'aménagement de domicile.

### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Présentation orale d'un projet d'aménagement réalisé en groupe.

## **Unité 6.2 Approfondissement des interventions en neuroréadaptation**

### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans des situations cliniques spécifiques (courtes vignettes).

### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Examen écrit composé de questions à choix multiples et à court et long développements.

## **Unité 6.4 Migration, Santé et Équité – Interpro avec HESAV**

### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des savoirs, techniques et méthodologies enseignées.

### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Présentation de 3 à 4 étudiant-es en interprofessionnalité faisant suite aux visites de terrain comprenant :
  - une présentation du terrain.
  - une ouverture sur une problématique interprofessionnelle.

- un appui sur des références scientifiques.

### **Unité 6.5 Initiation au Transfert intelligent SUVA et à l'accompagnement à la mobilité**

#### *Objectifs de l'évaluation*

- Évaluer les compétences développées en termes d'approches pédagogique et écologique.

#### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Observations des performances durant le cours : engagement dans les expérimentations, argumentations lors des analyses, compétences de transmissions et valorisation (50%).
- Animation en sous-groupe d'une séquence de mouvements liés à une activité intégrant les concepts (50%).

### **Unité 6.6 Techniques de fabrication numérique comme moyen d'adaptation**

#### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation concrète.

#### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Organisation et gestion du travail en groupe au Fablab (15%).
- Présentation orale réalisée en groupe : argumentation, auto-évaluation (15%).
- Dossier écrit réalisé en groupe : clarté, cohérence, complétude ; compréhension et application des principes de modélisation ; qualité de la conception d'une adaptation d'un objet du quotidien ; qualité de la conception d'une modification d'un objet du quotidien (70%).

### **Unité 6.7 Interventions de groupe en santé mentale**

#### *Objectifs de l'évaluation*

- Vérifier l'acquisition des connaissances dispensées durant les cours et la capacité de les mobiliser dans une situation clinique spécifique.

#### *Modalités spécifiques d'évaluation*

- Dossier écrit qui présente d'une part une démarche clinique abordant une situation au travers des trois approches approfondies durant les cours (travail de groupe, 5/6 de la note de l'unité) et d'autre part une réflexion individuelle sur ces approches et l'implication de l'étudiant durant le cours (1/6 de la note de l'unité).

## **8. Modalités de remédiation et de répétition**

### **Remédiation**

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Remédiation possible                            | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation  |
| <input type="checkbox"/> Examen complémentaire                           | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |
| <input checked="" type="checkbox"/> Autres modalités présentées ci-après |  |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

### **Répétition**

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Répétition possible | <input checked="" type="checkbox"/> Pas de répétition |
|--|---|

Chaque unité du module doit être validée (note > ou = 4.0) pour être comptabilisée.

En cas de non-validation de l'unité, l'étudiant-e peut abandonner l'unité échouée et les crédits correspondants ne sont pas accordés. Si l'étudiant-e désire comptabiliser les ECTS correspondants, il ou elle doit refaire, compléter ou corriger les travaux ou refaire les examens selon les modalités imposées par la ou le responsable de l'unité concernée. Délai : semaine 37.

Lorsque la non validation d'une unité est due à une absence, même justifiée, l'étudiant-e ne peut pas entrer dans la procédure de remédiation, l'unité est réputée abandonnée.

## 9. Remarques

Les étudiant-es qui en raison de problèmes de planification d'une période de mobilité internationale n'ont pas pu obtenir le nombre requis d'ECTS dans des cours obligatoires peuvent les compenser par des unités optionnelles y compris au-delà du semestre 6.

Seuls les étudiant-es n'ayant pas 8 ECTS en fin de semestre 6 peuvent s'inscrire pour une activité libre au-delà de ce délai. Les étudiant-es qui n'ont pas 8 ECTS en fin de semestre 6 peuvent s'inscrire l'année suivante à des unités planifiées uniquement si des places sont disponibles.

## 10. Bibliographie principale

Les références sont fournies par chaque responsable d'unité d'enseignement.

## A. Enseignant-es

**Nom du/de la responsable de module :**

SIMONET Valérie

**Descriptif validé le :**

9 septembre 2024

**Descriptif validé par :**

BERTRAND LEISER Martine